

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire : Jacqueline LENOEL.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de MICRO LOGO d'un montant de 544.93€TTC pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'école.
- Décide d'acquérir 2 lots de décorations de Noël en promotion pour la somme de 758.00€ HT le lot.
- Décide d'opter pour une gestion déléguée du service public d'assainissement sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'entreprise VOISIN, d'un montant de 24 407.60€ pour la reprise de l'intégralité des géomembranes des lagunes 2 et 3 de la station d'épuration.
- Vote les subventions pour l'année 2010.
- Décide l'achat d'un lot de jeux pour enfants d'un montant de 3 9990.00€ HT.
- Décide de ne pas utiliser son DPU pour la parcelle AN 146 à la plage.
- Envisage l'installation d'un distributeur de billets à la plage.
- Autorise M. le maire à conclure avec l'Etat une convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FC TVA au titre des dépenses réalisées en 2009.
- Décide d'intégrer les parcelles AK 96 et AL 1 dans le domaine public de la commune.
- Autorise M. le maire à signer une convention d'usage agricole sur les parcelles AK 96 et AL 1 avec Madame Catherine PRUD'HOMME.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 10 mai 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 10 mai 2010.

LE MAIRE.